

Anthropologie et Sociétés



Pierre LEGENDRE : Leçons VII. Le désir politique de Dieu. Étude sur les montagnes de l'État et du Droit, Fayard, Paris, 1988, 436 pages, index.

Yvan Simonis

Volume 13, numéro 1, 1989

Ordres juridiques et cultures

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015063ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/015063ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Simonis, Y. (1989). Compte rendu de [Pierre LEGENDRE : Leçons VII. Le désir politique de Dieu. Étude sur les montagnes de l'État et du Droit, Fayard, Paris, 1988, 436 pages, index.] *Anthropologie et Sociétés*, 13(1), 173–174.
<https://doi.org/10.7202/015063ar>

ROULAND N.

1988 *Anthropologie juridique*. Paris : Presses Universitaires de France.

STENGERS I. (dir.)

1987 *D'une science à l'autre. Des concepts nomades*. Paris : Éditions du Seuil.

Ruth Murbach
Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal

Pierre LEGENDRE : *Leçons VII. Le désir politique de Dieu. Étude sur les montages de l'État et du Droit*, Fayard, Paris, 1988, 436 pages, index.

Legendre annonce pour l'automne prochain la publication d'un livre (entre autres) qui aura pour titre *Le crime du caporal Lortie. Remarques sur l'institution du parricide*. On ne doutera pas que ce livre sera lu et commenté au Québec et d'un seul coup l'œuvre de Legendre y deviendra à mon avis incontournable. La problématique de l'auteur est très particulière, on gagne à lire quelques-unes de ses œuvres pour apprécier le poids de ses recadrages théoriques. Son dernier livre sur le désir politique de Dieu dit clairement dans le titre même que nous serions au confluent de la psychanalyse (désir), du pouvoir (politique), de l'État et du Droit, rien de moins. Legendre est un spécialiste du droit administratif, il est historien du droit et psychanalyste lacanien. Il aime également rappeler que pendant dix ans il fut en Afrique directement impliqué dans le Management d'une multinationale.

Legendre propose une anthropologie politique de l'Occident et l'anthropologie n'a pas l'habitude de raisonner de la même façon. Il est attiré par le discours de l'anthropologie mais y fait effet de subversion, l'anthropologie de son côté reste méfiante et ne sait trop comment débattre avec lui. Il n'est pas aisé, en effet, de résumer une pensée aussi touffue, elle se constitue par passages répétés en un lieu, centre de sa réflexion, où se joue la rencontre du corps, du désir, du pouvoir, de la représentation, de la parole et de l'écrit dans l'institution qu'il s'agit de penser dans son principe, « c'est-à-dire en tant qu'ordre de fiction destiné à mettre en scène l'imparable [souligné par l'auteur] et, partant de cette représentation fondatrice, à produire les effets normatifs que nous appelons, chez les Occidentaux, le Droit » (p. 93).

Langage de psychanalyste, dira-t-on. Oui, évidemment, mais langage passé au crible d'une lecture historique des institutions occidentales tout à fait passionnante. Il faut essayer d'en dire les axes essentiels en attendant le travail du lecteur crayon en main sur les œuvres elles-mêmes.

Pour comprendre les propositions de Legendre, on pourrait utiliser les notions de « dispositif », de « configuration », de « montage » ou encore de « puzzle ». L'auteur propose un « jeu de patience [...] pour saisir ce qu'est l'ordre politique et normatif, comme assemblage en étroite liaison avec la logique du désir » (p.28). Tout le dispositif sera le

résultat d'un mouvement en deux temps étroitement coordonnés, celui de la représentation ou image et celui de l'efficacité de l'image. « C'est par l'image que nous décollons du corps et c'est par elle aussi que le pouvoir nous entre dans la peau. J'ajouterai : c'est par cette *instance de l'image* (les italiques sont de l'auteur) que l'être humain a accès à la fiction, par conséquent aux montages de fiction des grands édifices politiques » (p. 40).

Ce n'est pas pour rien que Legendre annonce un livre sur la publicité et un autre sur le cinéma. Il se bat contre le contrat raisonnable du Management qui prétend se fonder sur la seule raison et refile à la publicité et au cinéma le soin de toutes les fascinations, dissociant ainsi ce que le Droit en Occident a toujours associé. Aucun pouvoir ne peut se permettre le luxe de se concevoir dans les seuls termes de la gestion rationnelle. Legendre passe par l'étude du Droit interprété par la psychanalyse pour le montrer.

Ce livre reprend des thèmes déjà présents dans d'autres travaux de l'auteur. Dossier autant que livre, il repart de la transformation qui se produit en Occident aux XI^e et XII^e siècles lorsque la pensée scolastique reprend, réinterprète et fond les apports du Droit romain dans le Droit canonique, d'où sortiront progressivement les raisonnements qui légitimeront les Raisons de l'État et puis l'ordre industriel jusqu'au moment où cet ordre industriel sera dupé par l'autonomie de sa rationalité jusqu'à la croire autofondée (voir par exemple p. 141-153). Legendre n'a cessé de montrer les risques de cette situation récente et de réinsérer l'ordre industriel dans un montage du Droit occidental bien plus ancien. Son livre retrace les transformations et les continuités des mises en scène occidentales des rapports du désir et de la loi, de l'inceste, de la filiation, de la parole et du normatif sur fond d'énigme où des fictions nécessaires cautionnent l'efficacité du Droit sur des sujets humains (p. 168-179). En reprenant le dossier du Droit romain et sa transformation par la Scolastique, il est très attentif à la position occidentale du sujet qui en résulte (p. 250-269 ou encore p. 318-343). Il insiste, par un retour incessant de sa pensée, sur l'institution de la vie comme humaine dans des sujets conçus comme procédant au travers de montages de fiction qui prennent en compte les grands facteurs constitutifs et multiorientés du matériau humain : l'inconscient, le désir, l'inceste, la parole, le pouvoir, le droit, la filiation, la généalogie, la raison, le contrat, la mort, l'écrit. Réduire le sujet au contractuel est typique du Management qui prétend proposer des modèles suffisants pour gérer les sociétés humaines. Ceci équivaut à une désubjection, à ce que l'auteur appelle « la nouvelle forme de prolétarisation dans les sociétés ultra-industrielles » (p. 217). La soi-disant rationalité industrielle est aveugle sur ses fondements de fiction, l'auteur a l'art de les lui rappeler.

Ce livre savant ne peut être résumé, il va dans bien des directions et mise largement sur les acquis d'ouvrages précédents. Il faudrait en dire bien plus et longuement pour rendre justice à cet ouvrage. L'œuvre de Legendre s'est imposée à l'attention de tous depuis *L'inestimable objet de la transmission. Essai sur le principe généalogique en Occident* (Fayard 1985), l'anthropologie juridique, pour ne parler que d'elle, ne pourra longtemps l'ignorer. Les cadrages historiques ici proposés et les débats qui se développeront amèneront l'anthropologie à une conscience plus informée des dispositifs qui à la fois verrouillent et orientent encore les discours anthropologiques actuellement classés « légitimes ». Il sera stimulant d'observer la montée dans les discours anthropologiques actuels de la conscience critique de ses origines occidentales.

Yvan Simonis
Département d'anthropologie
Université Laval